

environnementales). D'après ces normes, les responsables de ces activités sont tenus de réaliser des études sur les caractéristiques des effluents, une étude de base sur la flore et la faune ainsi que sur les caractéristiques océanographiques du milieu où seront déversées les eaux usées. De plus, ils doivent fournir des renseignements concernant la conception du système de déversement des eaux usées, y compris ses caractéristiques techniques et ses mécanismes de dispersion. Ils doivent aussi mettre sur pied un système de surveillance de l'environnement. Les nouvelles installations ne pourront obtenir un permis de fonctionnement avant d'avoir soumis les résultats de cette étude. Les entreprises qui sont déjà en exploitation ont jusqu'en août 1992 pour se conformer aux exigences de ce programme.

VI.5.3.- Mesures à long terme prises par la DGTM y MM

La DGTM y MM est en train de mettre sur pied des programmes à long terme en vue de protéger l'environnement marin. Parmi ces initiatives, on note :

- la création du "Programa de Observación del Ambiente Litoral" POAL (programme d'observation de l'environnement littoral), qui permettra de déterminer les concentrations de contaminants de base de façon permanente;
- l'élaboration d'un règlement régissant la surveillance de la contamination des organismes marins et aquatiques; ce document doit être approuvé par le ministère de la Défense nationale.

SERVICES

- Programmes de formation en pollution de l'eau : moyens de lutte, traitement, épuration, méthodes et techniques
- Programmes de formation en élimination des déchets dangereux
- Formation en génie environnemental
- Formation en élaboration de plans d'urgence en cas de déversements accidentels de pétrole